



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



Proximité

Sens du service public

Excellence

Solidarité

Responsabilité

**Rapport
Annuel
2018**

GRAND CYCLE DE L'EAU
BASSIN VERSANT GIESSEN-LIEPVRETTE



VOTRE BASSIN VERSANT

VOTRE PRESIDENT DE COMMISSION DE BASSIN

Charles ANDREA



Au cours de l'année 2018, la dynamique d'adhésions et d'intégrations au SDEA s'est poursuivie, traduisant ainsi la confiance croissante exprimée à l'égard de notre outil commun par de nombreuses communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le SDEA compte ainsi désormais 668 communes membres au total, fédérant plus de 1 000 000 d'habitants. Ces adhésions, dans le domaine plus récent du Grand Cycle de l'Eau, représentent 634 communes pour 13 bassins versants.

Ces adhésions permettent à la fois une capacité renforcée de mutualisation du SDEA au bénéfice de vos risques, et une opportunité de répondre aux enjeux de l'eau dans les territoires, en partenariat avec les intercommunalités et les acteurs clés.

Le bassin versant Giessen-Lièpvrette compte 26 communes membres au titre des EPCI suivantes :

- CC Vallée de Villé
- CC Sélestat

Les Commissions Locales de votre bassin sont :

- CL Vallée de Villé
- CL Ried aux Châteaux



Au Sud du département, à cheval sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, le bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette couvre une superficie de 281 km² pour un linéaire d'environ 170 km de cours d'eau.

L'altimétrie moyenne du bassin versant en fait un secteur relativement pluvieux : 960 mm en cumul moyen annuel. Cependant, un gradient ouest-est influencé par le changement de relief est mis en évidence, avec 1 100 mm de pluie à Sainte-Marie-aux-Mines pour 600 mm à Sélestat, plus en plaine. Le Giessen et la Lièpvrette ont les caractéristiques de cours d'eau à régime pluvio-nival.

Le Giessen prend sa source à 590 m d'altitude au lieu-dit « Faîte » à Urbeis. Il se jette dans l'Ill au niveau de la commune d'Ebersmunster après un parcours de 35 km.

Ses principaux affluents sont, d'amont en aval :

- En rive droite :
 - le Luttenbach à Triembach-le-Val (6 km),
 - la Lièpvrette à Châtenois (24 km),
 - le Muehlbach à Thanvillé (8 km).
- En rive gauche :
 - le ruisseau de Charbes à Fouchy (5 km),
 - le Giessen de Steige à Villé (11 km),
 - le Kientzelgottbach à Thanvillé (6 km).

DOCUMENTS CLES

- 1 Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE)
- 1 Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi)
- 1 Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

VOTRE BASSIN VERSANT

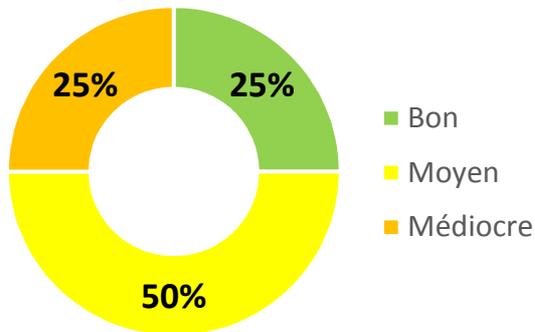
- 281 km²
- 182 km de cours d'eau principaux (Source BD Carthage)
- 754 ha de zones inondables connues



CHIFFRES CLES

INDICATEURS D'ETAT

ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU



NOMBRE D'OUVRAGES RECENSES FAISANT OBSTACLE A L'ECOULEMENT

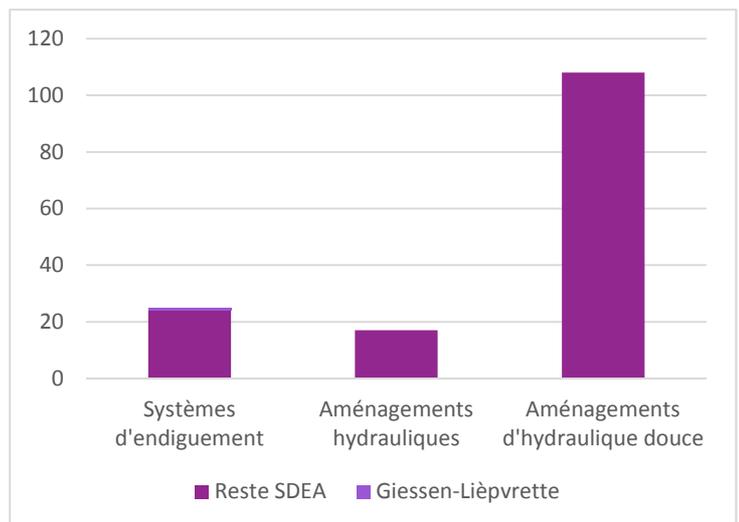
- Nombre d'ouvrage : 110 unités
- Ouvrages prioritaires (Liste 2) : 65 unités

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques vous pouvez consulter la Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse <http://rhin-meuse.eaufrance.fr/>

PATRIMOINE

OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET LES COULEES DE BOUES

- **Systèmes d'endiguement :**
 Nombre : 1
 Linéaire : 4477 ml
- **Aménagements hydrauliques :**
 Nombre : NC
 Volume : NC
- **Aménagements d'hydraulique douce :**
 Nombre : NC
 Linéaire : NC





GEMA - GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

	2018
Nombre de CL bénéficiant d'un plan de gestion (Alinéa 2)	0
Sollicitations ponctuelles hors programmation	36
Cours d'eau expertisés (km)	2,5

RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

	2018
Nombre programmes de restauration (Alinéa 8)	1
Cours d'eau diagnostiqués (ml)	0
Cours d'eau renaturés (ml)	0
Cours d'eau restaurés en lit mineur (ml)	0
Cours d'eau restaurés en ripisylve (ml)	0

CONTINUITE ECOLOGIQUE

	2018
Ouvrages ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité	0
Ouvrages ayant fait l'objet de travaux	0

Les actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont principalement axées autour de l'entretien des cours d'eau et la gestion des atterrissements.



GEMA - DONNÉES FINANCIÈRES

DEPENSES D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

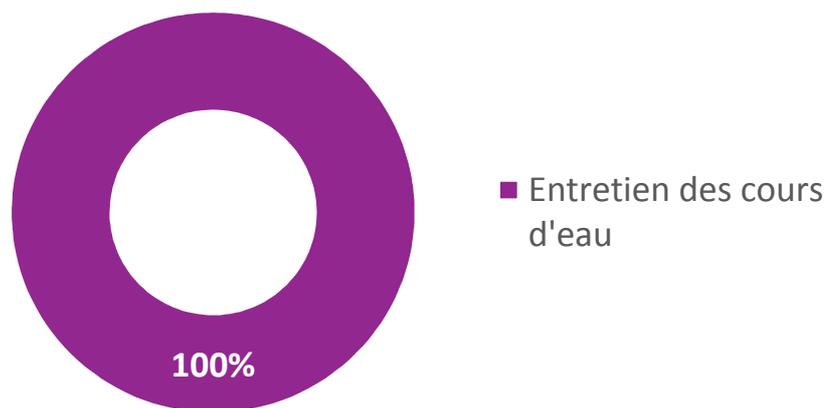
Retrouvez ci-dessous les éléments relatifs aux opérations 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Entretien des cours d'eau : **20 824 € TTC**

EXPERTISE ET ETUDES

- Expertise et études des écosystèmes aquatiques et des zones humides : **0 € TTC**



➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Renaturation et restauration hydromorphologique des cours d'eau : **0 € TTC**
- Continuité écologique : **0 € TTC**
- Zones humide : **0 € T.T.C.**



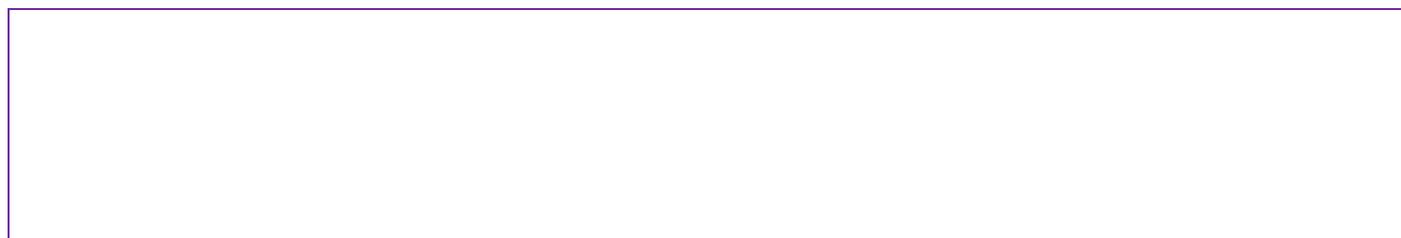
PI/CEB - PREVENTION DES INONDATIONS ET COULEES D'EAU BOUEUSE

PREVENTION DES INONDATIONS ET COULEES D'EAU BOUEUSE

	2018
Ouvrages à l'étude	NC
Ouvrage en travaux	1
Etude de dangers pour régularisation administrative (EDD)	0
Rapport post-évènement	NC
Nombre de diagnostic de vulnérabilité	0

HYDRAULIQUE DOUCE

	2018
Linéaire d'aménagements renouvelés	NC
Linéaire d'aménagements nouveaux	NC





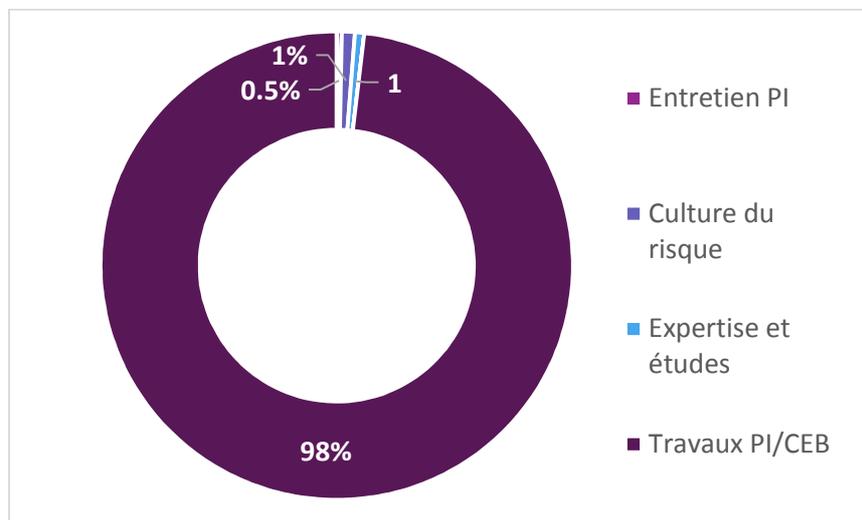
PI/CEB - DONNÉES FINANCIÈRES

DEPENSES DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET LES COULEES D'EAU BOUEUSE

Retrouvez ci-dessous les éléments relatifs aux opérations 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Entretien des ouvrages : **3 080 € TTC**
- Entretien des aménagements d'hydraulique douce : **NC**
- Diagnostics de vulnérabilité : **0 € TTC**
- Culture du risque : **5 630 € TTC**



EXPERTISE ET ETUDES

- Expertise et études pour la prévention des inondations : **7 720 € TTC**
- Etudes pour la régularisation d'ouvrages existants : **0 € TTC**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Ouvrages de protection (inondations/ruissellement) : **852 910 € TTC**
- Aménagements d'hydraulique douce : **NC**



ANIMATION - PAPI Giessen Lièpvrette

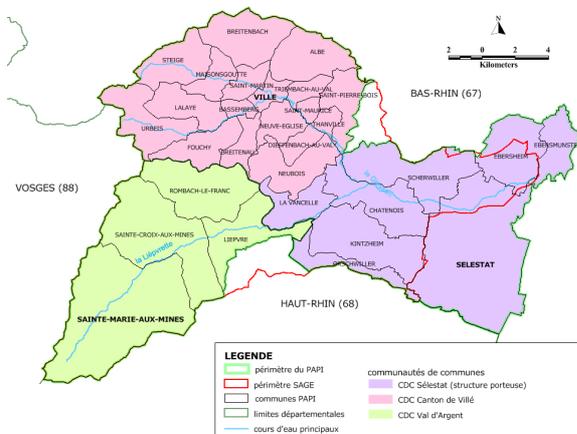
Territoire concerné

2 départements, 3 CDC, 30 communes

Population : 52 418 habitants (2010)

Nb d'habitants concernés en ZI sur la partie aval du périmètre du PAPI (correspondant à 8/12 communes de la CDC Sélestat) :

Environ 2 600 personnes en Q100 du Giessen



Rappel de la stratégie

La stratégie de ce programme vise la protection des zones à enjeux fort : il s'agit de la partie nord de la ville de Sélestat sur laquelle de nombreuses personnes et biens sont soumis au risque inondations. Sur cette zone, des actions de protection doivent être mises en place afin d'apporter une solution « immédiate » au risque inondation qui pèse sur les personnes en zone inondable. De plus, le mauvais état des digues en place augmente le risque pour les populations et les biens situés aux abords du Giessen.

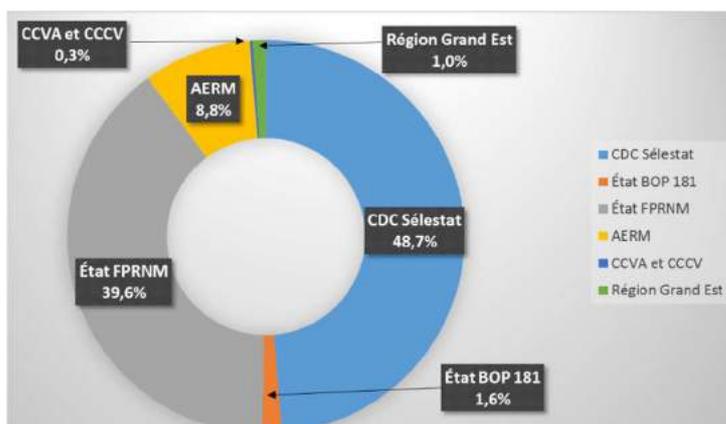
A ces actions « pures » doivent s'ajouter des actions de prévision et de prévention afin de mieux prévoir et gérer le risque.

A l'amont du bassin versant, et au stade de l'élaboration du PAPI, des zones à enjeux localisées sur le bassin versant à l'amont de Sélestat présentent un risque d'inondation connu mais non « quantifié ». Sur ces zones, l'amélioration de la connaissance du risque est une action importante afin de pouvoir mettre en place les mesures de réduction du risque et de protection qui s'imposent.

Sur l'ensemble du périmètre du PAPI, les objectifs d'actions sont la sensibilisation au risque, l'amélioration de la prévention et de la prévision des crues. Les actions de protection se limiteront, dans un premier temps, à la commune de Sélestat. Il s'agit de mettre en place des digues de protection rapprochée en vue de protéger les biens et personnes situés en zone inondable : l'analyse coût bénéfice a permis de conclure que les digues de protection contre la crue centennale est le projet le plus avantageux : des digues permettront donc de protéger la ville de Sélestat vis-à-vis d'une crue centennale du Giessen. Leur longueur totale sera de 4 477 mètres linéaires.

Rappel des coûts/dates du PAPI

- Labellisation: 14/12/2014
- Convention cadre : 2015 à 2020
- 7 axes de travail – 23 actions
- 5 921 850 € HT

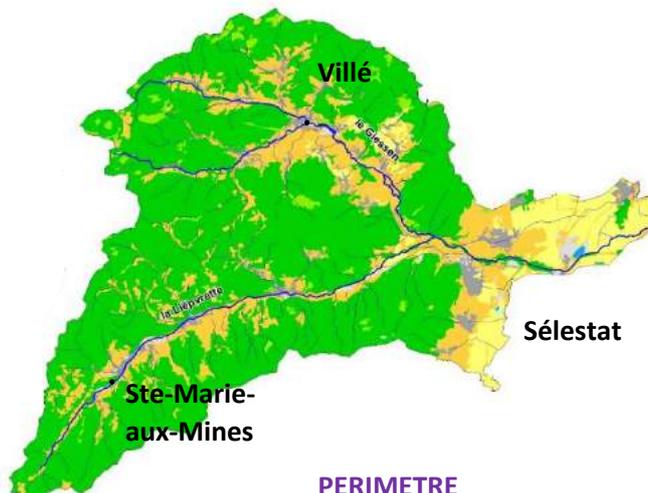




ANIMATION - SAGE Giessen Lièpvrette

Périmètre créé le 13/07/2004

Le périmètre du SAGE englobe les bassins versants du Giessen et de son affluent la Lièpvrette (de la source à la confluence avec l'Ille), de l'Aubach et du Mittelgraben. Le Giessen et la Lièpvrette dessinent le tracé de deux vallées : le Val d'Argent et le Val de Villé.



LES ETAPES CLEFS DU SAGE Giessen-Lièpvrette



2004 : Délimitation du périmètre
2006 : Installation de la CLE

2007 : état initial
2009 : diagnostic
2010-2011 : choix de la stratégie
2012-2013 : rédaction du SAGE
2014 : Consultation sur le projet de SAGE
2016 : Arrêté d'approbation du SAGE

> application

> suivi

PERIMETRE

Superficie : ~300 km²
Nombre de communes : 33
Nombre d'habitants : ~ 53 000 (en 2006)
Densité : 126 hab/ km²
Réseau hydrographique : 360 km

LES ACTEURS DU SAGE

CONCERTATION, ELABORATION ET DECISION



Commission Locale de l'Eau
Organe décisionnel qui élabore, met en œuvre et suit le SAGE

Bureau de la CLE
Prépare les réunions plénières de la CLE et suit les études en cours

Commissions thématiques
Réunions de travail élargies

La structure porteuse : le SDEA

Met à disposition de la CLE une personne chargée de l'animation technique et du secrétariat administratif

La cellule d'animation

Les financeurs

Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les Communautés de communes de Sélestat, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent

Les « premiers pas » du SAGE ...

L'idée a émergé, dès 1995, sous l'impulsion des Communautés de communes de Sélestat, du Canton de Villé et du Val d'Argent.

La CLE (Commission Locale de l'Eau) : le « parlement » local de l'eau

Elle est composée d'au moins 50% d'élus, au moins 25% d'usagers, et le reste des sièges revient aux représentants de l'Etat.

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE a opté pour une stratégie « ambitieuse et réaliste »

Objectif 1 : Favoriser une **gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides fonctionnels** dans la perspective de l'atteinte du bon état

Objectif 2 : Assurer un **équilibre quantitatif** entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource

Objectif 3 : Améliorer la **gouvernance de l'eau**

Objectif 4 : Résoudre les problèmes persistants de **pollutions ponctuelles et diffuses**

Objectif 5 : Limiter et prévenir le **risque inondation**



ANIMATION - SAGE Giessen Lièpvrette – Activités 2018

REUNIONS

➤ *Commission Locale de l'Eau*

La Commission Locale de l'Eau ne s'est pas réunie en 2018, du fait de son arrêté qui été caduque.

➤ *Bureau de la CLE*

Le bureau de la CLE s'est réuni le 5 octobre 2018 à Sainte-Croix-aux-Mines.

L'ordre du jour était le suivant :

- DAE Déviation de la RN 59 à Châtenois : avis de la CLE
- Travail sur les zones humides
- Renouvellement complet de la CLE
- Points divers

9 personnes assistaient à cette séance.

➤ *Plan de gestion stratégique des zones humides*

La commission locale de l'eau a poursuivi le travail sur la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides.

Une étude visant à établir une méthodologie de classification des zones humides a été menée pendant 6 mois. Elle a permis d'identifier une série d'indicateurs afin de caractériser les fonctions et services fournis par les zones humides, les pressions qui s'exercent sur celles-ci ainsi que les niveaux de protection dont elles bénéficient.

A partir de ces indicateurs, des cartes de vulnérabilité et d'objectifs d'intervention ont ainsi été établies.

La suite de ce travail se déroulera en 2019 pour établir un plan d'actions.

AVIS DE LA CLE SUR LES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

➤ *Accompagnement des porteurs de projet*

La stratégie du SAGE est basée sur le rôle que la CLE a souhaité avoir, en tant que chef d'orchestre de la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Aussi, la cellule d'animation assure un accompagnement des porteurs de projets qui le souhaitent, afin d'intégrer les enjeux du SAGE dans leur projet, dans un objectif Eviter-Réduire-Compenser.

4 gros porteurs de projets ont sollicité la cellule d'animation sur leurs projets :

- RTE pour des pylônes soumis à d'importants affouillements sur le Giessen à Châtenois
- GRT Gaz pour un affouillement de la canalisation de gaz à Scherwiller
- La DREAL Grand Est pour la déviation de Chatenois
- Le SDEA – CD 67 pour une érosion du Giessen à Neuve-Eglise

Des particuliers ont également été dirigés par les élus vers la cellule d'animation.

Cet accompagnement a permis d'expliquer les enjeux du SAGE auxquels les projets été soumis, d'anticiper un certains nombres d'impact et d'aider à la conception le moins impactant possible pour les milieux.

Pour 2018, cela a fait l'objet de 16 réunions.



ANIMATION - SAGE Giessen Lièpvrette – Activités 2018

➤ *Dossiers soumis à l'avis de la CLE*

En 2018, l'avis de la CLE a été sollicité sur 2 dossiers d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

- ✓ Demande d'autorisation temporaire de prélèvement d'eau dans les cours d'eau au bénéfice des agriculteurs irrigants, pour la campagne 2018 : ce dossier a été déposé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Elle concernait les demandes de prélèvements en cours d'eau pour permettre l'irrigation des parcelles agricoles. La CLE a émis un avis défavorable.
- ✓ Demande d'autorisation pour l'aménagement de la RN59 – Déviation de Châtenois : ce dossier, déposé par la DREAL Grand Est, vise à construire une route en déviation de la RN59 qui traverse actuellement la commune de Châtenois. Ce projet impacte la zone inondable du Giessen, les zones humides, le fuseau de mobilité ainsi que le Muehlbach. La CLE a émis un avis favorable, sous réserve de prise en compte de ses remarques.

➤ *Dossiers de déclaration transmis pour information de la CLE*

- Affouillement de 3 pylônes électriques au bord du Giessen à Châtenois
- Réhabilitation d'une canalisation de gaz traversant le Luttenbach à Neuve-Eglise
- Travaux d'enrochement au lieu-dit Grand Rombach à Ste-Croix-aux-Mines
- Canalisation de gaz DN450-Cerville-Baldenheim à Scherwiller
- Consolidation des berges par technique mixte sur l'Estergott à St-Pierre-Bois
- Enrochement des berges du Giessen au lieu-dit Pré de la Barbe à Urbeis
- Travaux dans l'Erlenbach busé au niveau du franchissement de la RD424 à Villé
- Stabilisation de 13 ml de berges de la Scheer au lieu-dit « Les fosses » à Lalaye
- Reconstruction d'un mur de rive en enrochement sec sur le Petit Rombach à Ste-Croix-aux-Mines

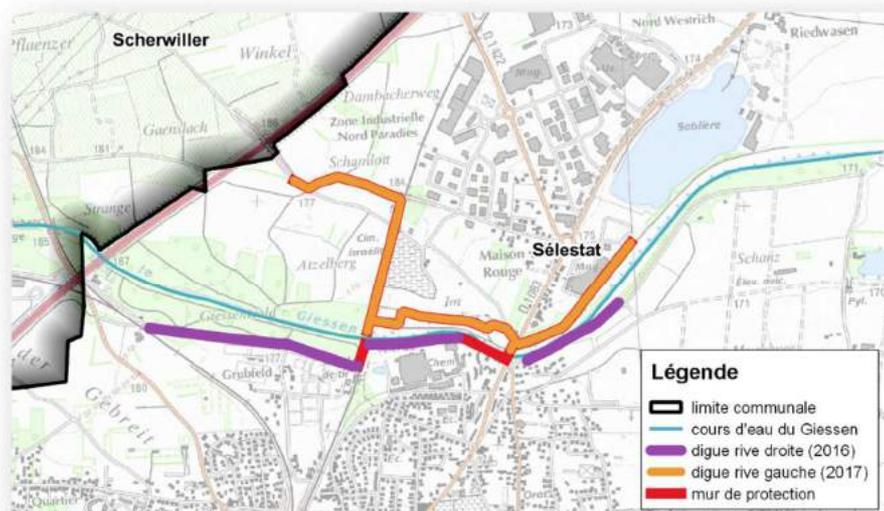


ZOOM SUR « LES DIGUES DE SELESTAT »

En 2018, les travaux de construction des nouvelles digues de Sélestat ont essentiellement porté sur les 3 tronçons situés en rive gauche du Giessen et qui protègent la zone industrielle Nord.

Il s'agit des tronçons nommés 1.1, 1.2 et 1.3, et matérialisé en orange sur le plan ci-contre, pour un linéaire d'environ 2 450 mètres.

Sur l'exercice 2018, le montant associé à ces travaux s'élève à 855 000 euros TTC.



Rehausse de la ligne HTA – Tronçon 1.2



Reprise de la berge en rive droite – tronçon 1.2



Tronçon 1.1



Tronçon 1.3



Réfection entrée du Paradiesweg – tronçon 1.2



Rehausse de la route – tronçon 1.1



UNE APPLI MOBILE À GARDER À PORTÉE DE MAIN

Disponible depuis votre mobile ou votre tablette, ce nouveau service dématérialisé vous propose un accès au SDEA 24h/24 et 7j/7.

Grâce à cette application, vous pouvez alerter en direct le SDEA de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement **4 clics** !

COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis une plateforme Android ou iOS, vous recherchez « SDEA » sur Play Store ou App Store et cliquez sur « Installer ». Le tour est joué, vous pouvez prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

À NOTER !

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il gère l'eau.

DEVENEZ ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

EN TOUTE SIMPLICITÉ, VOUS POUVEZ :

-  **SIGNALER** en direct un dysfonctionnement
-  **TROUVER** le SDEA près de chez vous
-  **OBTENIR DES CONSEILS** adaptés à vos besoins
-  **CONTACTER** les urgences 24h/24, 7j/7
-  **CONSULTER** les vidéos du SDEA
-  **ACCÉDER** à l'historique de vos signalements

LES +

Utiliser l'application SDEA, c'est choisir une solution :

- + SIMPLE**
Une prise en main intuitive et une utilisation facile.
- + PRATIQUE**
Un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet.
- + RASSURANT**
Un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence.
- + RESPONSABLE**
Une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers.



ET PROCHAINEMENT :

L'appli mobile évoluera pour vous proposer bientôt de nouvelles fonctionnalités liées notamment à la gestion de l'abonnement (relève de l'index, suivi conso, paiement de la facture...) ainsi qu'à la prévention des inondations et coulées boueuses.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **BOP** : Budget Opérationnel du Programme 181 (Ligne Budgétaire de l'Etat – Inondations)
- > **CEB** : Coulées d'Eaux Boueuses
- > **CL** : Commission Locale (SDEA)
- > **CLE** : Commission Locale de l'Eau (SAGE)
- > **FPRNM** : Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- > **HD** : Hydraulique Douce
- > **PAPI** : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
- > **PI** : Prévention des Inondations
- > **PPRi** : Plan de Prévention des Risques inondations
- > **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- > **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

INDICATEURS

- > **Aménagement hydraulique** : Cet indicateur représente les ouvrages de protection contre les inondations classés au titre du R562-18 du Code de l'Environnement (Ex : Bassin de rétention)
- > **Aménagement d'hydraulique douce** : Cet indicateur représente les aménagements situés dans un bassin versant servant la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (Ex : Fascines, haies...)
- > **Système d'endiguement** : Cet indicateur représente les ouvrages de protection contre les inondations classés au titre du R562-13 du Code de l'Environnement (Ex : Dignes latérales au cours d'eau)
- > **Ouvrage prioritaire (Liste 2)** : Cet indicateur représente les obstacles à l'écoulement classés en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Ces ouvrages doivent être prioritairement aménagés afin de favoriser la continuité écologique des milieux aquatiques.
- > **Cours d'eau renaturé** : Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état originel dit de référence écologique.
- > **Cours d'eau restauré** : Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état passé permettant de reconquérir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.